

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	13	Absents excusés :	1
Votants :	14	Pouvoirs :	1

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Caroline NENEZ, Maire.

Etaient présents : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Morgane LE POULICHET, Mickaël LE DORVEN, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Personnes excusées représentées : Marie ROLLAND a donné pouvoir à Marine LE MOUAL.

Matthieu SYLVESTRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 juin 2026 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-07-12 : CONVENTIONS D'ACCES AUX SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30 et L 452-40 et suivants,

Le Maire présente à l'Assemblée la proposition du Centre de Gestion concernant la signature de conventions permettant l'accès aux services facultatifs du Centre de Gestion.

L'accès à ces services est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et de conventions dédiées pour chaque service.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de souscrire aux conventions suivantes proposées par le CDG 56 :

- Convention cadre de moyens
- Médecine professionnelle et préventive
- Gestion des dossiers ARE
- Délégation à la protection des données (RGPD) et accompagnement en cybersécurité
- Médiation préalable obligatoire et autres dispositifs de médiation
- Remplacement d'agents / intérim
- Inspection en santé sécurité au travail

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

Mme le Maire,
Mme Caroline NENEZ

